

Défendons les emplois ACS et le tissu associatif bruxellois

À Bruxelles, 5 600 emplois d'Agents contractuels subventionnés (ACS), financés par la Région, permettent à des centaines d'associations d'assurer des missions essentielles tout en offrant des emplois durables et de qualité à des travailleurs et des travailleuses bruxellois·es. Il y a encore quelques mois, il était question de réduire le budget des ACS et de ne plus l'indexer. Ce projet d'économies linéaires a heureusement été stoppé. Aujourd'hui, le gouvernement régional engage cependant un « monitoring » de ce dispositif, en vue de « disposer d'une base objective pour [...] son évaluation ».

Associations, organisations, travailleuses et travailleurs du secteur associatif bruxellois, nous sommes inquiet·es de cette dynamique, qui intervient dans un contexte de dégradation de nos conditions d'activité. Nous appelons à défendre cette mesure, les emplois qu'elle finance et l'autonomie associative qu'elle rend possible.

Des emplois et des actions au cœur de la vie sociale

Le dispositif ACS finance, au titre du soutien à l'emploi dans le secteur non marchand, plus de cinq mille emplois dans des centaines d'associations bruxelloises. Il leur permet d'assurer des missions très diverses : accueil de la petite enfance, aide aux personnes âgées ou en situation de handicap, santé mentale, alphabétisation, insertion socioprofessionnelle, culture... puériculteur·rices, éducateur·rices spécialisé·es, animateur·rices, travailleur·euses sociaux·ales, formateur·rices, employé·es et cadres offrent ainsi chaque jour à la population une multitude de services que ni le marché ni l'État n'assurent suffisamment à eux seuls. Ces emplois sont devenus structurels pour de nombreuses associations. Ils sont souvent indispensables à l'accomplissement de leurs missions de base, tout en permettant aussi de développer des approches plus globales et de prendre en compte de nombreux besoins exprimés par les publics avec lesquels nous travaillons. Transversal et durable, ce dispositif d'aide à l'emploi ne s'inscrit pas dans les cadres de financement nécessairement plus délimités des politiques sectorielles, qu'il renforce souvent, laissant ainsi une marge d'initiative aux associations qui en bénéficient. Ce degré de liberté permet à l'action associative d'être plus que l'exécution d'une mission strictement cadrée par un pouvoir public. C'est ce qui en fait la spécificité et la richesse.

Pour celles et ceux qui les occupent, les emplois ACS offrent également ce que trop peu de mesures d'aide à l'emploi garantissent aujourd'hui : un contrat à durée indéterminée, le respect des barèmes du secteur, une stabilité de financement qui permet une véritable carrière et la reconnaissance de l'ancienneté. Ce n'est ni un hasard ni un dysfonctionnement : cette stabilité donne aux associations la possibilité de construire, avec leurs équipes, une expertise et une continuité de service dans la durée.

Les emplois ACS sont particulièrement nécessaires aujourd'hui à Bruxelles. En 2025, 23 % de la population bruxelloise vit sous le seuil de risque de pauvreté – et la Région affiche, avec 9,6 % de travailleur·euses pauvres, le taux le plus élevé du pays, loin devant la Wallonie (5 %) et la Flandre (3,7 %). Les associations sont en première ligne pour lutter contre les fractures économiques, sociales et culturelles qui marquent la Région bruxelloise. Déstabiliser le secteur associatif, c'est souvent fragiliser davantage des publics déjà trop précaires. Remettre en cause des emplois ACS, ce serait aussi faire encore reculer la qualité de l'emploi dans le secteur non marchand.

Un « monitoring » qui pourrait préparer des remises en cause

Dans ce contexte, nous sommes inquiets de la démarche initiée par le gouvernement bruxellois. En juillet, le ministre de l'Emploi, M. Hublet (Les Engagés), a fait adresser aux associations

bénéficiaires du dispositif ACS un questionnaire qui les presse de répondre à des questions souvent éloignées de leur réalité de terrain et de celle des travailleuses et travailleurs ACS qu'elles occupent. Les courriers présentent la démarche comme un « monitoring approfondi », destiné à établir un « état des lieux » en vue d'un « diagnostic commun et objectif », tout en mentionnant, in fine, une future « évaluation ». Les finalités précises de la démarche et le statut qui sera donné aux réponses recueillies restent cependant peu explicites.

Trois fois le mot « objectif » revient sous la plume du ministre, pas une fois la question de nos besoins. Cette absence de clarté est d'autant plus préoccupante que, dans d'autres circonstances, la majorité régionale ou certains de ses membres ont publiquement évoqué un objectif d'économie budgétaire ou un « recentrage » sur des « missions premières » des emplois ACS. Une telle orientation pourrait conduire à sectorialiser le financement ou la gestion de ces emplois ou à les réorienter vers une logique d'activation des 100 000 demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois. Si de telles idées devaient guider une réforme, elles changeraient profondément la nature de ces emplois. Le dispositif ACS est — et doit rester — un outil de mise à l'emploi durable et transversal des Bruxellois·es dans le secteur non marchand. Il ne peut être détourné de cette finalité pour financer d'autres dispositifs sectoriels ou d'activation existants ou à créer. Un emploi ACS n'est pas un sas vers autre chose. C'est un métier.

Cette perspective « d'évaluation » intervient alors que le secteur associatif fait déjà face à un contexte social difficile et à des décisions, prises à différents niveaux de pouvoir, qui l'ont significativement affaibli : non-renouvellement ou diminution de subventions facultatives, blocage ou limitation de leur indexation, mesures fiscales défavorables, etc. Restreindre aujourd'hui le dispositif ACS déstabiliserait davantage encore les associations, leurs actions et leurs publics. Supprimer un emploi ACS, ce n'est pas mieux gérer. C'est fragiliser une association et le service rendu au public. Ce serait aussi, concrètement, faire reculer la qualité de l'emploi dans le secteur non marchand et rétrécir l'espace d'une action collective autonome.

Nous avons besoin de soutien, pas de réforme

Nous demandons donc au gouvernement bruxellois de soutenir le dispositif ACS ainsi que le secteur associatif et de renoncer à toute réforme de celui-ci. Le questionnaire adressé aux associations ne pose aucune question sur les difficultés réelles qu'elles rencontrent, sur la dégradation des conditions de travail dans le secteur ou sur les moyens qui permettraient d'y remédier. Nous ne contestons pas le principe d'un suivi ou d'une connaissance actualisée du dispositif. Nous nous opposons en revanche à ce que cette démarche devienne le premier pas vers un « recentrage » qui le ferait basculer d'une logique de soutien durable à l'emploi associatif vers une logique de contrôle accru et de restructuration. Ce dont le secteur a besoin aujourd'hui, ce sont des réponses concrètes à ses difficultés, de la stabilité et des emplois de qualité.

L'avenir de notre contribution à la cohésion sociale et démocratique est en jeu. Il concerne toutes et tous les habitant·es de notre région et au-delà. Les associations bénéficiaires comme leurs travailleuses et travailleurs sont pleinement légitimes à prendre part au débat : leur expérience leur donne une connaissance concrète des apports, des contraintes et des besoins du dispositif. Celui-ci appartient à l'histoire du secteur associatif comme à celle des milliers de personnes qui y ont construit leur vie professionnelle. Son avenir ne peut être décidé sans celles et ceux qui le font vivre.

C'est pour porter ces positions et ces demandes que nous lançons aujourd'hui plateformeacs.brussels. Associations, organisations, travailleuses et travailleurs du secteur : signez notre appel et rejoignez-nous.